

- ✓ Le lundi 15 mai 2017 s'est tenue à Bar le Duc une réunion sur le réseau des collèges et le plan « collège du XXI^{ème} siècle ». Le SNES était présent au sein de la délégation FSU, comme d'autres organisations syndicales. **L'objectif du conseil départemental (CD) était de présenter son diagnostic sur l'état actuel du réseau.**
- ✓ Le conseil départemental maintient le calendrier initial avec des fermetures/fusions/ouvertures de collège au plus tôt à la rentrée 2018. Le diagnostic présenté précise les 5 zones où le réseau est appelé à évoluer (le CD a découpé le département en 8 grappes) :
 - ➔ **Verdun** (un collège « de trop »),
 - ➔ **Bar le Duc** (un collège « de trop »),
 - ➔ **Sud meusien** (Ancerville - Montiers - Ligny - Gondrecourt soit 2 voire 3 établissements trop petits),
 - ➔ **Argonne** (quelle viabilité pour le site de Varennes ?),
 - ➔ **Nord meusien** (Montmédy - Stenay - Damvillers et Dun – établissements « petits » et parfois vétustes).
- ✓ En réalité le résumé de ce qui nous a été dit était dans la presse la veille (cf Est Républicain du 14 mai 2017).
- ✓ **Reste qu'en ce mois de mai 2017 AUCUNE DÉCISION n'est encore actée. Au mois de juin une délégation du conseil départemental va faire le tour des conseils d'administration des établissements des grappes concernées par l'évolution du réseau des collèges.** Un point d'étape sera fait au prochain comité départemental de l'éducation de l'éducation nationale le 5 juillet (CDEN – instance où sont présents des membres du CD – l'inspection académique - des représentants des élus des communes, des parents d'élèves et des personnels).
- ✓ **Une délégation du CD repassera dans certains établissements dans le courant du mois d'octobre 2017 pour présenter ses futures décisions aux nouveaux CA qui auront été élus après la rentrée 2017.**
- ✓ **En novembre, présentation au CDEN, pour avis consultatif, du rapport final sur le réseau des collèges et les conclusions auxquelles le CD est arrivé.**
- ✓ **Début décembre** vote par le conseil départemental sur l'évolution du réseau des collèges, **les décisions officielles seront alors actées.**

Ce que portent le SNES et la FSU :

- ➔ Notre département est rural d'où des difficultés d'accès à la culture. **Un collège du XXI^{ème} siècle doit être porteur d'une certaine ouverture à la culture**, avec par exemple une grande salle qui permette de rassembler les élèves du collège pour participer à une activité culturelle ... Il doit aussi posséder les installations indispensables à une pratique sportive par tout temps.
- ➔ Concernant le temps de transport, il nous paraît inconcevable qu'un élève doive supporter plus d'une demi-heure de trajet entre son domicile et son établissement scolaire. **Le collège doit rester un établissement scolaire de proximité.**
- ➔ **Les locaux doivent permettre à TOUS les personnels d'effectuer leurs missions dans de bonnes conditions.** Ceci demande donc des lieux équipés et parfois isolés, notamment pour la médecine scolaire – **les élèves et les personnels ont droit au respect de leur dignité.**
- ➔ **La FSU n'est pas favorable « au tout numérique »** et reste très sceptique quant au livre numérique sur tablette et à son usage en termes pédagogiques. Nous savons qu'à moyen terme, le département de la Meuse sera équipé en fibre optique. Mais le processus engagé prendra du temps et force est de constater qu'à l'heure actuelle, de nombreux foyers n'ont pas accès à Internet, aussi bien pour des raisons techniques que financières. **La FSU ne souhaite donc pas généraliser un dispositif qui accentuerait les inégalités pédagogiques.**

Le SNES et la FSU se félicitent que le conseil départemental s'intéresse enfin aux conditions de travail des élèves dans les collèges meusiens.

Nous tenons toutefois à redire ici qu'une évolution du réseau des collèges se doit d'être porteuse d'améliorations pour les élèves et les personnels, tout en tenant compte des contraintes matérielles et financières des familles.